Réunion du CTEP de l'IRSTEA du 13 novembre 2013

Point n°9: contrat d'objectifs 2014-2018

Motion de l'intersyndicale SUD-Recherche-EPST / FO / CGT de l'IRSTEA A l'attention du Président de l'IRSTEA et des ministres en charge de la Recherche, de l'Agriculture et de l'Ecologie

L'IRSTEA est un Etablissement Public de l'Etat à caractère Scientifique et Technologique. A ce titre, il assure des missions de recherche et d'expertise d'intérêt général, répondant à des besoins essentiels de notre société, et nécessitant continuité et indépendance.

Malheureusement, si l'IRSTEA s'engage à faire toujours plus, l'Etat, lui, se désengage en réduisant les dotations de l'Etablissement.

Lors de sa réunion du 30 septembre 2013, le CTEP de l'IRSTEA a rejeté une première fois le projet de contrat d'objectifs. Aujourd'hui, il se prononce à nouveau contre un « contrat » qui reste un marché de dupes.

En conséquence, le CTEP de l'IRSTEA demande au Président de ne pas signer ce contrat d'objectifs sans moyens.

Le CTEP de l'IRSTEA demande aux ministères en charge de piloter ces politiques publiques d'assumer leurs responsabilités et de s'engager sur un financement pérenne des activités de l'Etablissement, dans le respect de ses missions et de ses personnels.

Le CTEP rappelle qu'il a précédemment adopté, à quatre reprises, des motions dénonçant le contrat d'objectifs, lors de ses réunions des 19 mars, 20 juin, 5 septembre et 30 septembre 2013, motions auxquelles il attend toujours des réponses.

Motion adoptée par le CTEP, à l'unanimité des votants (7 SUD-Recherche-EPST, 2 FO, 1 CGT)